

Communauté d'Agglomération de Haguenau

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

---oOo---

1. Pouvoir adjudicateur : L'accord-cadre est passé pour le compte du groupement de commandes constitué entre la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH)- 84, route de Strasbourg – B.P. 50244 - 67504 HAGUENAU (coordonnateur), la Commune de Haguenau, la SPL.AJEF (accueil du jeune enfant et de la famille) de Brumath, l'Association Horizons Jeunes de Brumath et l'Association AASBR.
2. Coordonnateur du groupement et signataire de l'accord-cadre et des marchés : la Communauté d'Agglomération de Haguenau
3. Objet du marché : Fourniture de repas, de goûters et de collations pour les structures scolaires, périscolaires petite enfance et associations au sein de la Communauté d'Agglomération de Haguenau - Accord-cadre à bons de commande.

Code nomenclature européenne : 55523100

Code NUTS : FRF11

4. Mode de passation de l'accord-cadre : accord-cadre de services à bons de commande passé sur appel d'offres ouvert en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2, R.2131-16, R. 2131-17, R. 2161-2 et suivants, L. 2113-6 et suivants, L. 2125-1-1°, R. 2121-8, R. 2162-1 et suivants du Code de la Commande publique.
5. Critère de sélection des candidatures : la conformité du contenu par rapport aux pièces demandées ; les garanties sur les capacités techniques, professionnelles et financières.
6. Conditions particulières :
 - accords-cadres passés avec un seul opérateur économique,
 - le marché est conclu sans montant minimum et sans montant maximum.
 - les variantes à l'initiative du candidat ne sont pas autorisées,
 - délai de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de remise des offres,
 - l'accord-cadre est conclu pour une durée de deux (2) ans ferme. Il sera ensuite tacitement reconductible deux (2) fois pour une année supplémentaire,
 - les paiements seront effectués sur service fait, par mandat administratif, dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la demande, sur le budget fonctionnement de la Communauté d'Agglomération de Haguenau
 - les prix sont fermes sur la première année, ils sont ensuite révisibles à la date d'anniversaire de l'accord-cadre,
 - les candidatures et les offres sont rédigées en langue française,
 - critères de jugement des offres : se reporter au règlement de la consultation
 - le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics,
 - le numéro de dossier attribué aux marchés est le SERV.rest.scol/2019.

7. Visite obligatoire : la visite des sites nécessitant la mise à disposition d'un four de remise en température est fixée le mardi 30 avril 2019.
8. Conditions de participation, renseignements et justificatifs à produire :
- ne pas tomber sous le coup de l'interdiction de soumissionner aux marchés et accords-cadres conformément aux dispositions des articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et R. 2143-3 et suivants du Code de la Commande Publique,
 - renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat tels que définis par les articles R. 2142-6 et suivants du Code de la Commande Publique et par l'arrêté du 23 mars 2019 fixant la liste des renseignements pouvant être demandés aux candidats à un marché public, et rappelés dans le règlement de la consultation.
9. Les dossiers de consultation doivent obligatoirement être téléchargés sur le site Internet <http://alsacemarchespublics.eu> .
10. Modalités de remise des offres : Les offres devront obligatoirement être adressées électroniquement via la plate-forme internet « www.alsacemarchespublics.eu ».
11. Date limite de remise des offres : **lundi 06 mai 2019 à 12 heures.**
12. Instance chargée des procédures de recours et obtention de renseignements : Tribunal Administratif de Strasbourg (67070) - Tél. : 03.88.21.23.23 Courriel : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr
13. Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : recours en référé précontractuel introduit préalablement à la signature du marché. Recours pour excès de pouvoir introduit dans les 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision contestée. Ce recours en annulation peut être assorti d'une demande en référé suspension des actes attaqués dans les mêmes délais, préalablement à la signature du contrat. Recours indemnitaire soumis à une demande préalable à la personne publique dans le délai de déchéance quadriennale.

14. Renseignements complémentaires :

Renseignements administratifs :

Mme Joanna MASTIO

Direction des Finances et des Achats
Service de la commande publique
67500 HAGUENAU

03.88.90.67.88

joanna.mastio@agglo-haguenau.fr

Renseignements techniques :

M. Christophe BIRGEL

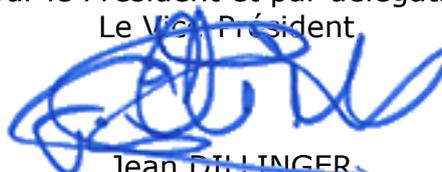
Direction de l'Éducation et de l'Enfance
67500 HAGUENAU
03.88.05.21.93

christophe.birgel@agglo-haguenau.fr

15. Date d'envoi de l'avis à la publication : jeudi 04 avril 2019

Signature numérique de Jean DILLINGER
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE
HAGUENAU

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président,



Jean DILLINGER